#BIENFORMÉ
IREF
Institut Régional de l'Emploi et de la Formation

LIGUE RÉGIONALE NOUVELLE AQUITAINE DE RUGBY

Organisme de formation certifié Qualiopi



PROJET PÉDAGOGIQUE

Version du 21-10-2025

#BIENFORMÉ
IREF
Institut Régional de l'Emploi et de la Formation

SOMMAIRE

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ORGANISME DE FORMATION 2
II. FINALITÉS ET OBJECTIFS DU PROJET PÉDAGOGIQUE 2
III. PUBLICS VISÉS 3
IV. OFFRE DE FORMATION 3
V. PRINCIPES PÉDAGOGIQUES ET ÉQUIPES PÉDAGOGIQUE 4
VI. SUIVI/ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER 6
VII. INGÉNIERIE DE FORMATION ET DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT 7
VIII. DIMENSION ÉDUCATIVE, CITOYENNE ET ÉTHIQUE 7
IX. MOYENS TECHNIQUES ET MATÉRIELS 8
X. ACCESSIBILITÉ ET INCLUSION 8
XI. GOUVERNANCE PÉDAGOGIQUE 8
XII. SUIVI ET ÉVALUATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE 8

LIGUE RÉGIONALE NOUVELLE AQUITAINE DE RUGBY

Organisme de formation certifié Qualiopi

PROJET PÉDAGOGIQUE

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ORGANISME DE FORMATION

L'Institut Régional de l'Emploi et de la Formation (IREF) est le département formation de la Ligue Régionale Nouvelle-Aquitaine de Rugby (LRNAR), Organisme de Formation déclaré auprès de la DREETS Nouvelle-Aquitaine et certifié Qualiopi.

La LRNAR est un organisme déconcentré de la Fédération Française de Rugby, elle-même sous la tutelle du Ministère chargé des Sports. Elle met en œuvre sur son territoire la politique fédérale de développement et de formation.

L'IREF a donc pour mission principale d'accompagner à la montée en compétences les différentes structures, Clubs, Comité Départementaux, ainsi que les différents acteurs du rugby régional, qu'ils soient Éducateurs, Entraîneurs, Dirigeants, Bénévoles ou Arbitres.

Le département formation agit dans le cadre réglementaire régit par le code du travail (L.6313-1, L.6352-1 à L.6353-1), le Code du sport (R.212-10 à R.212-17), et le Référentiel National Qualité (Décret n° 2019-565).

En étroite collaboration avec la DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports), avec le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, et avec la Fédération Française de Rugby, la LRNAR impulse, par son IREF, une véritable dynamique de territoire donnant ainsi du sens à l'offre de formation ; et ce, pour tous les licenciés de la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine de Rugby

II. FINALITÉS ET OBJECTIFS DU PROJET PÉDAGOGIQUE

L'IREF vise à former et à accompagner la montée en compétence des acteurs du territoire ; des acteurs responsables et porteurs des valeurs du rugby et de la République.

Les objectifs sont :

- De répondre aux besoins du territoire identifiés par des audits, des enquêtes, des entretiens menés auprès des différentes structures et acteurs
- De garantir la qualité pédagogique
- De proposer et de valoriser les parcours de formation
- De promouvoir un rugby éducatif, inclusif et durable
-

Ces objectifs s'inscrivent dans la démarche de professionnalisation des clubs et de montée en compétence des acteurs associatifs et salariés.

III. PUBLICS VISÉS

Les formations, proposées et pilotées par l'IREF, s'adressent à différents publics :

- Éducateurs et Entraîneurs bénévoles
- Dirigeants de Clubs
- Bénévoles de Clubs en charge d'une mission structurante
- Salariés de Clubs, de Comités Départementaux (Techniciens ou Administratifs)
- Apprentis
- Demandeurs d'emploi
- Personnes en reconversion

Chaque stagiaire bénéficie d'un positionnement individualisé afin d'adapter le parcours de formation à ses besoins et à son projet professionnel.

IV. OFFRE DE FORMATION

L'offre de formation de la LRNAR est en constante évolution, tenant compte des différentes réformes des formations professionnelles, de la réglementation de la FFR et surtout des besoins identifiés sur le territoire.

On retrouve donc :

- **Des Formations Fédérales (non qualifiantes) :**
 - ***Les Brevets Fédéraux* destinées aux Éducateurs, Entraîneurs bénévoles**
 - Brevet Fédéral Rugby à 5 Niveau 1 Loisir Bien Être
 - Brevet Fédéral Baby Rugby
 - Brevet Fédéral Découverte / Initiation
 - Brevet Fédéral Développement
 - Brevet Fédéral Perfectionnement
 - Brevet Fédéral Optimisation
 - ***Les Certificats Fédéraux*** pour la formation continue des Éducateurs, des Entraîneurs diplômés d'un Brevet Fédéral ou d'un Certificat de Qualification Professionnel Technicien Rugby à XV, ou d'un BP JEPS spécialité Éducateur Sportif mention Rugby à XV, ou d'un DE JEPS Perfectionnement Sportif Rugby à XV
 - ***Les Formations des Dirigeants destinées aux Dirigeants de Clubs (Présidents, Secrétaires Généraux, Trésoriers Généraux, Membres des bureaux Directeur), et sur les thématiques suivantes***
 - Sécuriser la gestion de mon Club, les enjeux réglementaires et assurantiels
 - La gestion comptable et le logiciel fédéral
 - Demander une subvention
 - Des outils pour une meilleure gestion de mon Club (basée sur la méthodologie de projet)





- **Des formations professionnelles préparant aux métiers du Sport et de l'encadrement**

 - ***Certificat de Qualification Professionnel Technicien Rugby à XV***. Véritable diplôme d'entraîneur permettant aux personnes d'entraîner contre rémunération et leur permettant de débuter un parcours de formation professionnalisant.

 - ***BP JEPS spécialité Éducateur Sportif mention Rugby à XV***. Véritable diplôme permettant d'entraîner contre rémunération et surtout de mener des actions de développement dans les Écoles de rugby, le scolaire ; les quartiers en zones sensibles, les centres de loisirs

 - ***DE JEPS Perfectionnement sportif mention Rugby à XV, en partenariat avec le CREPS de Bordeaux***. Véritable diplôme permettant à son titulaire d'entraîner au plus haut niveau et de mener à bien des projets structurants pour le Club.

 - ***Titre à finalité Professionnelle « Chargé de Développement d'une structure sportive associative » en partenariat avec Stade Formation (organisme de formation indépendant)***. Permettant à son titulaire de gérer des projets au sein du Club, de structurer le Club sur le plan administratif…





Toutes ces formations visent à garantir la compétence, la sécurité et la responsabilité des encadrants sportifs et Dirigeants.

V. PRINCIPES PÉDAGOGIQUES ET ÉQUIPES PÉDAGOGIQUE

L'IREF adopte une pédagogie active et andragogique plaçant le stagiaire au cœur de son apprentissage.

Des formations qui reposent sur trois registres d'objectifs :

- **Cognitif (savoir) :** il concerne les acquisitions de connaissances. C'est l'objectif de « savoir » qui y répond. Il se décline avec des verbes tels que : connaître, comprendre, définir, préciser, nommer, mémoriser… Il s'agit de la partie théorique de la formation et il nécessite des exposés, des présentations en grand groupe

- **Psychomoteur (savoir-faire) :** il concerne les acquisitions de compétences. C'est l'objectif de « savoir-faire » qui y répond. Il se décline avec des verbes tels que : utiliser, actionner, faire, lire, rédiger, reproduire… Il s'agit de mettre en pratique, manipuler, et cela nécessite forcément une partie pratique liée à l'activité du stagiaire

- **Affectif (savoir-être) :** il concerne les acquisitions de comportements. C'est l'objectif de « savoir-être » qui y répond. Il se décline avec des verbes tels que : s'adapter, se sentir, s'intégrer, dédramatiser… Il s'agit de la capacité à être à l'aise dans une situation donnée. Il nécessite des exercices de prise de recul, des échanges ou des mises en situation plus ou moins impliquantes selon le sujet.

Des formations avec une alternance de différentes méthodes pédagogiques

- **Les méthodes expositives :** le formateur présente des savoirs aux stagiaires (ex. exposé magistral)

- **Les méthodes démonstratives :** le formateur présente les savoirs aux stagiaires en montrant ce qu'il explique ou en faisant expérimenter des comportements qu'ils doivent reproduire (ex. le formateur explique et montre comment construire une situation d'apprentissage)

- **Les méthodes interrogatives :** elles consistent à faire découvrir aux stagiaires ce que l'on veut « enseigner » par l'usage de questions

- **Les méthodes actives :** Elles visent à faire acquérir aux stagiaires des connaissances, des capacités, issues de son activité propre. Par exemple, en mettant en place un jeu de rôle (ex. concevoir une séance et la mettre en œuvre avec les autres stagiaires), le stagiaire identifie les enjeux liés à la situation, essaie des actions de régulation et tire des conclusions de cette expérience avec l'aide du formateur. C'est à partir de l'action qu'un apprenant va engager une réflexion sur un sujet donné

Une équipe pédagogique composée de formateurs expérimentés, diplômés d'État et habilités par la LRNAR et la FFR.






Des Formateurs maîtrisant les 4 outils clés pour faire progresser les apprenants

- **L'écoute :** aide à comprendre le stagiaire pour mieux faire passer les messages que vous souhaitez. Laissez de côté vos jugements personnels et soyez dans une écoute empathique.
- **La reformulation** : permet de clarifier et de vous assurer que vous avez bien compris votre interlocuteur. Elle donne aussi l'assurance à l'apprenant que son point de vue est bien compris. C'est essentiel.
- **Les questions** : pour objectif d'aider les stagiaires à réfléchir et à entamer la discussion sur un sujet lié au programme de formation.
- **Les feedbacks** : permettent aux participants de progresser et de prendre conscience de leurs forces et faiblesses. Le consultant en formation s'interdit, cependant, d'évaluer la personne en elle-même durant la pratique de son métier.

Ils communiquent et adoptent une posture de façon à impacter la transmission du savoir, du savoir-faire et du savoir-être.

Tous pédagogues, nos Formateurs maitrisent les différentes formes de communications :

- Communication verbale (le fond du message : les mots, le langage…)
- Communication non verbale (ce qui n'est pas lié aux mots mais qui se voit)
- Communication para-verbale (ce qui est autour des mots).

La clarté de leurs propos, de leur langage corporel, de leur voix impacte ces 3 communications.

Nos formateurs créent sur chacune de nos formations un climat d'apprentissage favorable en :

- Incitant, en valorisant, en encourageant
- Donnant du sens à la formation
- Prenant en compte ce que sait, et ce que fait le stagiaire
- Responsabilisant
- Impulsant un projet et en partageant celui du stagiaire
- Étant garant des valeurs
- En proposant des répétitions variées, des rappels, des synthèses
- Anticipant sur le possible
- En questionnant au lieu de prescrire

La LRNAR, via son IREF, a donc la capacité de mettre en place des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement dédiés à la formation en cohérence avec le diplôme visé.

Tous les Formateurs signent et répondent à la charte du Formateur de la LRNAR.

VI. SUIVI/ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Un véritable dispositif d'accompagnement et de suivi administratif et financier est déployé avec une personne dédiée ; toujours en étroite collaboration avec le Directeur de l'IREF, et avec les Coordonnateurs pédagogiques.

L'IREF propose donc une gestion administrative et financière structurée, garantissant la conformité réglementaire et la qualité du suivi des stagiaires, en lien direct avec les exigences du Code du travail (articles L.6352-1 à L.6353-1), du Code du sport (articles R.212-10 à R.212-17) et du Référentiel national qualité – Décret n°2019-565 du 6 juin 2019.

Ce dispositif repose sur trois piliers :

- Une coordination étroite entre les acteurs administratifs, pédagogiques et financiers
- Des procédures formalisées et tracées, conformes aux obligations Qualiopi
- Un accompagnement individualisé des stagiaires avant, pendant et après la formation.

La LRNAR, via son IREF, a donc la capacité d'assurer le suivi administratif et financier des stagiaires, de répondre à leurs questions et sollicitations avant l'inscription, pendant la formation et à l'issue de celle-ci ; et ce en respectant des process mis en place et avec une importante disponibilité.

VII. INGÉNIERIE DE FORMATION ET DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Toutes les formations de la LRNAR s'appuient sur des dispositifs d'alternance entre centre de formation, structure d'alternance (Clubs, Comités Départementaux), webinaire et formation à distance (FOAD).

Chaque parcours est individualisé selon le positionnement initial et le projet professionnel du stagiaire.

Les évaluations sont formatives et certificatives, alignées sur les référentiels de la FFR pour les Formations Fédérales, de l'Organisme Certificateur de la Branche du Sport pour les diplômes de branche, et du Ministère des Sports de la Jeunesse et de la Vie Associative pour les formations professionnelles

L'accompagnement comprend un tutorat personnalisé, un dispositif de Formation de proximité, et un appui à l'insertion professionnelle par le réseau des différents acteurs sur le territoire (Comités Départementaux, Clubs, Conseillers Techniques…)

La LRNAR, via son IREF, a donc la capacité

- **De répondre au cadre général de la formation professionnelle**
- **De mettre en place un système de suivi pédagogique et d'évaluation adapté dès l'entrée en formation en cohérence avec le diplôme visé.**
- **D'identifier des objectifs pédagogiques pertinents au regard des certifications concernées, de mettre en œuvre une formation complète présentant toutes les unités capitalisables constitutives du diplôme ou tous les blocs de compétences constitutifs du diplôme, et d'adapter son offre au public formé et à l'emploi visé.**

VIII. DIMENSION ÉDUCATIVE, CITOYENNE ET ÉTHIQUE

Dans toutes nos formations les apprenants sont formés, en plus de leur rôle d'Éducateurs, d'Entraîneurs, de Dirigeants, à leur futur rôle d'acteur éducatif.

Sont donc abordés :

- Les obligations en matière de respect de la dignité et de la protection des publics
- La connaissance des principes de la République, la laïcité et la prévention ainsi que la détection de la radicalisation
- Les valeurs fondamentales de la République et les obligations légales en matière de respect des croyances et opinions de chacun
- La prise en compte des diversités et la lutte contre toutes les formes de discriminations
 - Le projet pédagogique de notre organisme de formation intègre ces dimensions dans une approche transversale et faisant référence aux textes réglementaires et législatifs applicables (loi du 27 mai 2008 relative à la lutte contre les discriminations, principes de non-discrimination dans l'éducation
- La prise en compte des enjeux et objectifs du développement durable et de la transition écologique (loi du 17 août 2015), de l'empreinte carbone
 - Le projet pédagogique doit intégrer ces dimensions dans une approche transversale et faisant référence aux textes réglementaires et législatifs applicables (loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, charte des éco manifestations)

La LRNAR, via son IREF, a donc la capacité de faire respecter et de faire apparaître de manière lisible dans le parcours de formation, l'apprentissage par le stagiaire de la dimensions éducative et citoyenne de la profession.

Une charte éthique et éducative est signée par l'ensemble des stagiaires et formateurs.

IX. MOYENS TECHNIQUES ET MATÉRIELS

La LRNAR dote ses Formateurs d'équipements informatiques, audiovisuels et d'outils numériques (LMS) nécessaires à la bonne conduite et au maintien de la qualité des formations.

Les formations sont hébergées dans des structures équipées de salles, proches de terrains de rugby, de vestiaires, et de matériel (tables modulables, chaises, écran blanc ou télévision, paper board…) permettant d'optimiser leur animation, et le confort de tous les participants (apprenants et formateurs)

Les structures accueillant les formations répondent à un cahier des charges bien précis.

De plus, les partenariats avec les clubs hôtes et les différentes structures sportives permettent une immersion professionnelle réelle et de qualité.

X. ACCESSIBILITÉ ET INCLUSION

L'IREF s'engage à rendre ses formations accessibles à tous les publics, conformément à la loi du 11 février 2005.

Un référent handicap accompagne les stagiaires pour adapter les modalités pédagogiques, matérielles et organisationnelles.

Les sites et plateformes sont conçus pour être accessibles, tant physiquement que numériquement.

XI. GOUVERNANCE PÉDAGOGIQUE

La gouvernance repose sur le Directeur de l'IREF, les coordonnateurs pédagogiques, la Commission IREF, identifié comme un Comité de pilotage.

Le Directeur de l'IREF veille à la cohérence pédagogique et à la conformité réglementaire des dispositifs.

Les coordonnateurs pédagogiques travaillent sur l'ingénierie de formation, assurent le suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions de formation.

XII. SUIVI ET ÉVALUATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE

Le projet pédagogique est évalué et réajusté tous les ans, et l'avis de tous les partenaires évoqués précédemment est recherché, y compris celui des apprenants.

Des questionnaires de satisfaction à chaud et à froid, des enquêtes, des audits, des entretiens auprès des Formateurs, des structures d'alternance (Clubs), mais aussi des apprenants (Éducateurs, Entraîneurs, Dirigeants…) sont régulièrement menés.

L'analyse des données recueillies au cours de ces différents temps d'évaluations permet d'évaluer la qualité des Formations par le Directeur de l'organisme de formation et par les coordonnateurs pédagogiques.

Des régulations sont ainsi apportées, permettant sans cesse d'améliorer la qualité de nos formations.

Un rapport de synthèse annuel est transmis et présenté à la Commission Formation de la LRNAR.